

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Le 13 mars 2017 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 mars 2017.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Amélie BROQUAIRE, Monsieur Jean-Claude BESNARD, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Youssef LAARABI : Conseillers Municipaux

Sont absents :

Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Catherine CANALS, Monsieur Benoît BACLET, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU.

Ont donné procuration :

Madame Magalie GREAU à Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur Bernard RABILLER à Monsieur Youssef LAARABI.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Gwénaëlle DUCHESNE comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2017

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 13 février 2017 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 - de prendre acte de l'installation en tant que Conseiller Municipal de Madame Amélie BROQUAIRE et Monsieur Jean-Claude BESNARD, au titre de la liste " Cholet Passion ".

Article 2 - de désigner comme membre :

- de la commission Solidarité – Citoyenneté – Intégration – Enseignement :
- Mme Amélie BROQUAIRE,
- M. Jean-Claude BESNARD.

- du groupe de travail pour la promotion de la personne handicapée :
- M. Jean-Claude BESNARD.

- du comité consultatif de la restauration scolaire :
- Mme Amélie BROQUAIRE.

- de la commission consultative des écoles publiques :
- Mme Amélie BROQUAIRE.

- en qualité de représentant de la Ville de Cholet au sein :

- de l'office des retraités et personnes âgées du Choletais (ORPAC) :
- M. Jean-Claude BESNARD.

- de l'instance gérontologique de l'agglomération choletaise (IGEAC) - centre local d'information et de coordination :
- M. Jean-Claude BESNARD.

- du conseil de la vie sociale EHPAD les Cordeliers :
- M. Jean-Claude BESNARD.

- du conseil municipal des Jeunes :
- Mme Amélie BROQUAIRE.

- du centre social Pasteur :
 - Mme Amélie BROQUAIRE.

- du conseil d'administration du collège public Du Bellay :
 - Mme Amélie BROQUAIRE.

- du conseil de l'école primaire Sainte Marie des Turbaudières :
 - Mme Amélie BROQUAIRE.

- du conseil de l'école élémentaire Turpault.
 - Mme Simone POUPARD.

- du comité de pilotage réussite éducative :
 - Mme Simone POUPARD.

0.2 - ELECTION D'UN ADJOINT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 6 Contre), de maintenir treize postes d'adjoint.

Article 2 - à l'issue d'un vote à bulletin secret, (35 voix pour Madame POUPARD, 6 bulletins blancs), d'élire Madame Simone POUPARD en qualité de 13^{ème} Adjoint.

Cf. annexe 0.2

0.3 - ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'élire, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, un conseiller communautaire comme suit :

Conseiller Communautaire	Nom de la liste	Nombre de voix obtenues
Madame Evelyne PINEAU	Cholet Passion	35

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - SCHEMA DE MUTUALISATION - AVENANT N° 7 - DEVIS 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver l'avenant n° 7 à la convention de mise à disposition réciproque des services de l'Agglomération du Choletais et de la Ville de Cholet portant schéma de mutualisation 2015-2017.

Article 2 - d'approuver le devis concernant le dispositif de mutualisation pour l'année 2017.

Cf. annexe 1.1

1.2 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 6 Contre),

DECIDE

Article 1 - de modifier la délégation de pouvoirs au Maire, telle que fixée par l'article 1 de la délibération n° 0.5 du 4 avril 2014 comme suit :

- " 7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ",

- " 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € et à l'exclusion des aliénations par voie de vente aux enchères ",

- " 26° de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de tout type de subventions quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ".

Article 2 - d'autoriser le Maire, en cas d'absence, à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération, à Monsieur Michel CHAMPION, 1^{er} adjoint, et, en cas d'absence de celui-ci, à Madame Florence DABIN, 2^{ème} Adjoint, et, en cas d'absence du Maire, du 1^{er} Adjoint et du 2^{ème} Adjoint, aux Adjoints et conseillers compétents au titre des délégations qui leur sont accordées.

Article 3 - d'autoriser le Maire à déléguer au Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint des Services et Directeur Général des Services Techniques, la signature des pièces et documents se rapportant aux décisions prises dans le cadre de compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - CHANGEMENT DES CRITERES DE LA BOURSE INITIATIVES JEUNES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour),

DECIDE

Article unique – d'adopter les conditions d'attribution de la Bourse Initiatives Jeunes, selon les conditions jointes en annexe.

3.2 - ATTRIBUTION D'UNE BOURSE INITIATIVES JEUNES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour),

DECIDE

Article unique - d'attribuer une subvention à l'association Alcool Assistance du Maine et Loire pour un montant de 600 €, afin de participer au financement de l'espace de paroles destiné aux enfants de parents dépendants à l'alcool.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - INSCRIPTIONS SCOLAIRES - NOUVEAU REGLEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour),

DECIDE

Article unique – d'adopter le règlement des inscriptions scolaires prenant en compte les nouvelles modalités de dépôt d'une demande d'inscription scolaire, les règles de référence lorsque la demande d'inscription est déposée par un seul des deux parents, l'évolution de règles ou recommandations de l'Éducation Nationale, et les règles relatives à l'inscription des enfants non domiciliés dans la commune.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - SALLE PAUL VALÉRY - LOCATION AUX PARTIS POLITIQUES DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour),

DECIDE

Article unique - de permettre aux partis politiques, dans le cadre des élections législatives, de louer la salle Paul Valéry située à l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération, dans la limite de deux locations par candidat et au cours de la période allant du 8 mai au 16 juin 2017, sur la base du forfait obligatoire existant de 110 €, correspondant à la mise à disposition d'un technicien et d'un agent chargé du nettoyage, étant précisé qu'une caution de 250 € sera demandée avant chaque location.

5.2 - REALISATION DE NOUVELLES HALLES DE MARCHES - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ET D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 6 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser la signature, avec la Société Nationale Immobilière (SNI), d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention de mise à disposition afférente, conclus pour une durée de 32 ans et portant sur la construction de nouvelles halles de marché sur une partie de la place du 8 mai 1945, pour un loyer annuel versé par la Ville de 205 200 € la première année, montant révisé annuellement sur la base l'indice ICC, l'emphytéote s'acquittant quant à lui, au titre du bail, d'une redevance annuelle de 150 €.

Article 2 - de prendre en charge les frais notariés afférents à la rédaction de ce bail emphytéotique administratifs et à celle de la convention de mise à disposition.

5.3 - ECOLE MATERNELLE BUFFON - REFECTION DE L'ETANCHEITE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle Buffon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Gwenaëlle DUCHESNE

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 13 mars 2017,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	Sandrine RAOUX	Patrice BRAULT
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	François DEBREUIL	Catherine BODET
Florence DABIN	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Maya JARADE	Amélie BROQUAIRE
John DAVIS	Simone POUPARD	Olivier BAGUENARD	Jean-Claude BESNARD
Isabelle LEROY	Sylvie ROCHAIS	Jordan JOUTEAU	Jean-Marc VACHER
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Nathalie GODET	Anne GRAVELEAU- HARDY
Laurence TEXEREAU	Patricia RIGAUDEAU	Jean-Jacques BOURGUIGNON	André CERQUEUS
Jean LELONG	Jean-François BAZIN	Gwénaëlle DUCHESNE	Youssef LAARABI
Annick JEANNETEAU	Elisabeth HAQUET	Gilles ALLINDRE	
Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Evelyne PINEAU	

**Tableau des adjoints à l'issue de l'élection de
Madame POUPARD Simone – 13^{ème} Adjoint**

Michel CHAMPION	1 ^{er} Adjoint
Florence DABIN	2 ^{ème} Adjoint
John DAVIS	3 ^{ème} Adjoint
Isabelle LEROY	4 ^{ème} Adjoint
Roger MASSE	5 ^{ème} Adjoint
Laurence TEXEREAU	6 ^{ème} Adjoint
Jean LELONG	7 ^{ème} Adjoint
Annick JEANNETEAU	8 ^{ème} Adjoint
Jean-Paul BREGEON	9 ^{ème} Adjoint
Michel BONNEAU	10 ^{ème} Adjoint
Frédéric PAVAGEAU	11 ^{ème} Adjoint
Natacha POUPET-BOURDOULEIX	12 ^{ème} Adjoint
Simone POUPARD	13 ^{ème} Adjoint

Coût des mutualisations Ville-AdC – devis 2017

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Cabinet			95 632,74 €		95 632,74 €
Secrétariat des élus	30,21 €	1446	43 683,66 €		43 683,66 €
Chef de service Protocole	41,82 €	804	33 623,28 €		33 623,28 €
Préposés	27,24 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Protocole	27,50 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Europe et international	35,13 €	161	5 655,93 €		5 655,93 €
Gestion de projets jeunesse, citoyenneté, intégration	39,47 €	321	12 669,87 €		12 669,87 €
Direction de la Communication			273 574,96 €		273 574,96 €
Direction/Pôle Média/Pôle Edition	0,91 €	299219	273 574,96 €		273 574,96 €
Atelier d'Impression	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Direction Générale			167 241,20 €		167 241,20 €
Direction Générale	83,73 €	804	67 275,00 €		67 275,00 €
Secrétariat Général	22,00 €	804	17 688,00 €		17 688,00 €
Contrôle de Gestion	35,32 €	1607	56 759,24 €		56 759,24 €
Qualité Organisation	31,74 €	804	25 518,96 €		25 518,96 €
Direction des Finances			570 099,37 €		570 099,37 €
DRH	0,011213 €	50 842 716 €		-4 135,34 €	565 964,03 €
	650,28 €	806		-8 028,23 €	516 097,45 €
Direction des Bâtiments			320 304,26 €		318 226,77 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	30,63 €	10550		-2 077,49 €	
	30,12 €	11892		-3 856,24 €	
DSIT	613,09 €	597	366 014,73 €		364 329,53 €
Archives	141,94 €	81	11 497,14 €		11 497,14 €
Aménagement			85 039,04 €		85 039,04 €
Secrétariat de direction	26,22 €	804	21 080,88 €		21 080,88 €
Service Patrimoine Foncier	30,01 €	1286	38 580,86 €		38 580,86 €
Chef de service Application du droit des Sols	52,65 €	482	25 377,30 €		25 377,30 €
DESJESFP			11 257,44 €		11 257,44 €
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	60,54 €	161	9 746,94 €		9 746,94 €
Mobiliers Sportifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Événementiel sport de haut niveau	30,21 €	50	1 510,50 €		1 510,50 €
DPS			73 003,70 €		73 003,70 €
Directeur et secrétaire	36,38 €	161	5 857,18 €		5 857,18 €
Accueil/gardiens/appariteurs	26,02 €	2546	66 246,92 €		66 246,92 €
Sécurité des Personnes et des Biens	44,98 €	20	899,60 €		899,60 €
DGPAJ			161 184,10 €		161 184,10 €
Responsables d'activités reprographie et assemblées	28,26 €	1446	40 863,96 €		40 863,96 €
Secrétariat et vagueur maître	44,32 €	1435	63 578,44 €		63 578,44 €
Reprographie	27,38 €	804	21 999,83 €		21 999,83 €
Documentation	26,97 €	762	20 551,14 €		20 551,14 €
Achat Public	34,63 €	410	14 190,74 €		14 190,74 €
DPCV			8 850,00 €		8 850,00 €
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Gestion des espaces verts					
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Prêt et entretien plantes bâtiment					
	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Production de plantes à massifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Gestion du pollinier	au pollinier	1	4 425,00 €		4 425,00 €
Bureau d'étude	29,50 €	150	4 425,00 €		4 425,00 €
Prêt de plantes et compositions florales manifestations	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Centre technique municipal			342 428,17 €		342 428,17 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en ZA	6,30 €	790,88 km	4 981,28 €		4 981,28 €
Balayage manuel et mécanique des voiries pénétrantes	7,80 €	2 506,56 km	19 551,17 €		19 551,17 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en rase campagne	6,30 €	112,00 km	705,60 €		705,60 €
Entretien manuel et mécanique des accotements et fossés des voiries en rase campagne	9,90 €	504,00 km	4 989,60 €		4 989,60 €
Entretien mécanique des haies au lamier	14,38 €	112,00 km	1 610,56 €		1 610,56 €
Entretien des ouvrages, têtes de pont, busages	forfait	forfait	30 090,00 €		30 090,00 €
Entretien hebdo des aires d'accueil des GDV	354,00 €	48	16 992,00 €		16 992,00 €
Viabilité hivernale/voies pénétrantes	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viabilité hivernale/voies parc d'activités	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viabilité hivernale/voies campagne	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Mise en place de signalisation ou jalonnement temporaire de chantier	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 6 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (garage)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 7 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (voire, éclairage, bâtiments)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d' accidents ou de vandalisme (non programmé)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien curatif limité aux réparations urgentes des voiries de ZA, voies pénétrantes,voies en rase campagne, gens du voyage (nids de poule, curage fossés)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accident ou vandalisme sur le réseau EP des zones d' activités	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Intervention de niveau 1 sur système de priorité bus	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
réalisation de panneaux ou affiches	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Prêts de matériel aux communes de la CAC	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Logistique et manifestations (aide technique et matérielle, déménagements, interventions de transport)	Tarif municipal	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence électricité lors des matchs de CB	29,50 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien curatif limité aux réparations urgentes dans les bâtiments + entretien courant des bâtiments culturels	295,00 €	32	9 440,00 €		9 440,00 €
Fourniture de carburant	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien préventif et curatif des véhicules et matériels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions ponctuelles de nettoyage bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Propreté bâtiments culturels transférés	21,29 €	6428	136 852,12 €		136 852,12 €
Encadrement agents propreté bât culturels et administratifs	29,50 €	1028	30 326,00 €		30 326,00 €
Formation personnel propreté bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Laverie	385,00 €	102	39 269,74 €		39 269,74 €
Approvisionnement/Magasin	0,18 €	264 178,85 €	47 620,10 €		47 620,10 €
TOTAL DEVIS VILLE-CAC			3 368 438,30 €		3 350 341,00 €

Coût des mutualisations AdC-Ville - devis 2017

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Directeur de Cabinet	76,15 €	804	61 186,53 €		61 186,53 €
Direction Générale	57,85 €	1607	92 961,55 €		92 961,55 €
Direction des Finances	0,011213 €	57 387 864 €	643 490,12 €		643 490,12 €
DRH	307,77 €	1076	331 160,52 €		331 160,52 €
Directeur de la DSIT	71,28 €	804	57 270,22 €		57 270,22 €
Directeur du CTM	59,80 €	804	48 079,20 €		48 079,20 €
Direction des Bâtiments	35,80 €	8091	289 682,02 €		289 682,02 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	28,52 €	11892	339 113,45 €		339 113,45 €
Secrétariat Général	22,51 €	1607	36 173,57 €		36 173,57 €
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	37,91 €	84	3 184,44 €		3 184,44 €
Gestion des ouvrages hydrauliques	30,38 €	80	2 430,40 €		2 430,40 €
Direction de la Communication			55 435,62 €		55 435,62 €
Directeur de la Communication	44,58 €	804	35 842,32 €		35 842,32 €
Communication Interne	27,10 €	723	19 593,30 €		19 593,30 €
Direction de l'Aménagement			74 868,48 €		74 868,48 €
Directeur de l'Aménagement	55,60 €	804	44 702,40 €		44 702,40 €
Service Urbanisme Opérationnel et Habitat	37,52 €	804	30 166,08 €		30 166,08 €
DGPAJ			212 811,36 €		212 811,36 €
Directeur de la Commande Publique et des Affaires Juridiques	40,79 €	804	32 795,16 €		32 795,16 €
Chef de service Assemblées	40,79 €	804	32 795,16 €		32 795,16 €
Responsable périmètre Intercommunal	23,26 €	804	18 701,04 €		18 701,04 €
Marchés-contrats	28,56 €	4500	128 520,00 €		128 520,00 €
Direction Culture			35 579,08 €		35 579,08 €
Direction	33,67 €	964	32 457,88 €		32 457,88 €
Fête de la musique	52,02 €	60	3 121,20 €		3 121,20 €
TOTAL DEVIS CAC-VILLE			2 283 426,56 €		2 283 426,56 €

Le Président
 Par délégation le 1^{er} Vice-Président
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX
 Maire de Cholet
 Député